



Bruxelles, le 8.4.2014
COM(2014) 217 final

RAPPORT DE LA COMMISSION

**AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, À LA BANQUE CENTRALE
EUROPÉENNE, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU
COMITÉ DES RÉGIONS**

Introduction de l'euro en Lettonie

RAPPORT DE LA COMMISSION

AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, À LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Introduction de l'euro en Lettonie

1. INTRODUCTION

Le mardi 9 juillet 2013, le Conseil a estimé que la Lettonie remplissait les conditions nécessaires à l'adoption de l'euro, et que la dérogation dont ce pays faisait l'objet devait être abrogée avec effet au 1er janvier 2014¹.

La Lettonie a suivi la procédure appliquée par l'ensemble des États membres qui ont adopté l'euro après la première vague (1999–2002) et a utilisé le scénario du type «big bang», c'est-à-dire que les billets et les pièces en euros ont eu cours légal le jour de l'adoption de l'euro.² Pendant deux semaines, la nouvelle monnaie a circulé en parallèle avec les lats lettons. Cette période de double circulation a permis le retrait progressif des espèces en lats. Une fois de plus, le succès de ce basculement fiduciaire confirme que si l'adoption de la monnaie unique a été bien préparée, une courte période de double circulation est suffisante³. Une grande majorité de Lettons (79 %) a estimé que l'introduction de l'euro s'était déroulée efficacement et sans heurts⁴.

À la suite des deux rapports élaborés par la Commission sur les préparatifs pratiques en vue de l'introduction de l'euro en Lettonie⁵, le présent rapport aborde les principaux aspects du processus de basculement dans une perspective ex post axée sur les préparatifs en vue de l'introduction de l'euro fiduciaire, la période de double circulation, les mesures prises pour empêcher les pratiques abusives et les impressions erronées au niveau des prix, les tendances et impressions en matière de prix, et la communication concernant l'euro. Enfin, ce rapport formule également les recommandations de la Commission sur de nouvelles mesures possibles à mettre en œuvre par les autorités lettones, et tire des conclusions qui pourraient s'avérer utiles pour de futurs passages à l'euro.

¹ Décision 2013/387/UE du Conseil du 9 juillet 2013 portant adoption par la Lettonie de l'euro au 1er janvier 2014 (JO L 195 du 18.7.2013, p. 24).

² Les États membres de la première vague ont adopté l'euro en appliquant le «scénario de Madrid», avec une période de transition de trois ans (un an dans le cas de la Grèce).

³ L'Estonie, la Slovaquie et la Slovénie avaient également opté pour une période de double circulation de deux semaines, tandis que cette période avait duré un mois à Malte et à Chypre.

⁴ Flash Eurobaromètre 393, enquêtes réalisées du 16 au 18 janvier 2014, disponible à l'adresse: [http://ec.europa.eu/economy_finance/euro/communication/polls/index_en.htm].

⁵ Commission européenne, douzième rapport sur les préparatifs pratiques en vue du futur élargissement de la zone euro — COM(2013) 540 final du 23.7.2013.

http://ec.europa.eu/economy_finance/pdf/2013/twelfth_report_on_the_practical_preparations_en.pdf;

http://ec.europa.eu/economy_finance/pdf/2013/thirteenth_report_on_the_practical_preparations_fr.pdf;

et treizième rapport sur les préparatifs pratiques en vue du futur élargissement de la zone euro — COM(2013) 855 final du 3.12.2013 -

http://ec.europa.eu/economy_finance/pdf/2013/thirteenth_report_on_the_practical_preparations_fr.pdf

2. L'INTRODUCTION DE L'EURO

2.1. Préparatifs en vue de l'introduction de l'euro fiduciaire

L'introduction de l'euro fiduciaire constitue probablement l'aspect le plus visible du passage à la monnaie unique, puisqu'elle concerne pratiquement toutes les institutions financières, les entreprises et les ressortissants lettons. Le bon déroulement et l'efficacité de cette opération dépendent d'un approvisionnement adéquat en espèces de toutes les parties concernées ainsi que de la préparation des banques et des entreprises à cette charge de travail supplémentaire considérable.

400 millions de pièces en euros présentant des faces nationales lettones ont été frappées à la Staatliche münzen Baden-Württemberg (Stuttgart, Allemagne) à la suite d'un appel d'offres public. Environ 110 millions de billets en euros de différentes coupures ont été empruntés à la Deutsche Bundesbank.

Avant la fin de l'année 2013, les banques puis les entreprises ont été approvisionnées en euros. La préalimentation des établissements de crédit a commencé le 1er novembre 2013. La sous-préalimentation des principaux clients des banques commerciales a débuté le 10 décembre 2013, tandis que les petites entreprises qui utilisaient la sous-préalimentation simplifiée ont été approvisionnées en euros à partir du 27 décembre 2013. Les bureaux de poste ont fait l'objet d'une sous-préalimentation et ont reçu des euros en espèces par l'intermédiaire de la Citadele Bank. La valeur totale des billets et des pièces en euros préalimentés s'élevait à 283,2 millions d'EUR.

800 000 kits «premiers euros» contenant plusieurs exemplaires de toutes les pièces lettones en euros (pour une valeur totale de 14,23 EUR par kit), soit environ un kit par ménage, ont été mis à la disposition du public à partir du 10 décembre 2013, par l'intermédiaire des banques commerciales, des bureaux de poste et des succursales de la Banque centrale lettone, la Banque de Lettonie. Le 1er janvier 2014, environ 644 000 kits «premiers euros» avaient été vendus. Avec le recul, il apparaît que dans le cas de la Lettonie, l'estimation générale du nombre de kits «premiers euros» nécessaires pour les nouveaux membres de la zone euro (à peu près un par ménage) s'est avérée trop optimiste. Depuis le 1er janvier 2014, les collectionneurs et les sociétés spécialisées dans la vente de pièces de monnaie peuvent acquérir les kits «premiers euros» restants. De plus, à partir du 10 décembre 2013, 95 000 kits spécifiques étaient disponibles pour les détaillants (contenant 200 EUR chacun). Le 1er janvier 2014, 70 000 kits spécifiques avaient été vendus. Plusieurs banques commerciales ont également conçu des kits «premiers euros» individuels adaptés à la demande moyenne de leur clientèle d'affaires.

Un plan d'action a été élaboré pour faire face au risque accru en matière de sécurité. Il prévoyait des mesures de renforcement de la sécurité des transports de fonds durant la période de transition. Un plan d'action spécifique a également été développé pour remédier aux éventuelles mauvaises conditions météorologiques. Pendant les quelques semaines qui ont précédé et suivi le passage à l'euro, la police nationale a gracieusement fourni des escortes aux véhicules de transport de fonds de la Banque de Lettonie, des banques commerciales et des sociétés de transport de fonds.

En particulier, pendant les derniers jours du mois de décembre 2013, les banques commerciales et les bureaux de poste ont dû gérer des volumes d'espèces particulièrement élevés. Pour faciliter la logistique du retrait des pièces en lats, les entreprises de transport de fonds et les banques commerciales ont été équipées de conteneurs mobiles standards pour la collecte, le stockage et le transport des pièces.

Le secteur bancaire letton compte 25 banques et 371 succursales bancaires, dont 19 banques et 321 succursales qui assurent des opérations en espèces. Afin de faciliter le passage à l'euro, certaines banques ont aménagé leurs horaires d'ouverture durant les dernières semaines de l'année. Les banques commerciales offriront gratuitement des services d'échange de liquidités illimités jusqu'au 30 juin 2014.

Depuis la fin du mois de septembre 2013, la Banque de Lettonie et la fédération des employeurs de Lettonie proposent des formations sur l'euro en général, et plus particulièrement sur les caractéristiques de sécurité, aux comptables et aux personnes appelées à manipuler des liquidités. Ces formations ont été principalement suivies par des commerçants et des employés de la poste. Les employés des banques ont reçu une formation spécifique de la part de leurs employeurs sur les principes généraux de l'introduction de l'euro et ses implications au niveau des services bancaires, ainsi que sur la disponibilité de services bancaires aux alentours de la date de basculement.

La Latvijas Pasts (la poste lettone) a activement contribué à l'amélioration de l'accès aux services de change d'espèces, notamment dans les zones rurales. Ces services sont proposés au grand public dans 302 bureaux de poste jusqu'au 31 mars 2014 (et pourraient être prolongés pendant trois mois supplémentaires).

D'après une enquête réalisée par la Commission à la fin du mois de décembre 2013⁶, un pourcentage élevé de ressortissants lettons possédaient déjà des euros avant le basculement fiduciaire: 43 % d'entre eux possédaient des billets en euros (56 % après un voyage à l'étranger, 46 % après un échange dans une banque lettone) et 60 % possédaient des pièces en euros (57 % après un voyage à l'étranger et 48 % après l'achat d'un kit «premiers euros»).

L'introduction de l'euro fiduciaire en Lettonie a été bien préparée et organisée.

Préalablement à l'introduction de l'euro, les banques, les entreprises et les ressortissants lettons avaient été bien approvisionnés en espèces en euros.

Sur la base de l'expérience lettone, l'estimation du nombre de kits de pièces à produire pour la population devrait être revue à la baisse.

2.2. Période de double circulation

La période de double circulation de deux semaines, durant laquelle l'euro et le lats letton circulaient en parallèle, a pris fin le 14 janvier 2014.

Le 1er janvier 2014, à partir de 1 heure du matin, il était possible de retirer des espèces en euros auprès des 1 061 distributeurs automatiques de billets (DAB) que compte le pays. Les distributeurs ont été alimentés en euros (essentiellement des coupures de 10, 20 et 50 EUR) principalement pendant les derniers jours du mois de décembre 2013. Les billets de 5 EUR étaient disponibles dans 242 distributeurs à partir du 1er janvier 2014, et dans 460 autres distributeurs à partir du 14 janvier 2014. Vers le milieu du mois de janvier 2014, les coupures de 5 EUR représentaient un tiers des billets émis en euros. Les terminaux de point de vente (TPV) sont passés instantanément à l'euro le 1er janvier 2014. Actuellement, 99,3 % des TPV sont compatibles avec l'espace unique de paiements en euros (SEPA). Les clients des banques ont été encouragés à effectuer des paiements électroniques plus souvent, en particulier pendant les premiers jours qui ont suivi le 1er janvier 2014. Pendant la période de double

⁶ Flash Eurobaromètre 390, enquêtes réalisées entre le 28 et le 30 décembre 2013, disponible à l'adresse:http://ec.europa.eu/economy_finance/euro/communication/polls/index_en.htm.

circulation, 6,6 millions de transactions d'une valeur totale de 122 millions d'EUR ont été effectuées au moyen de cartes de paiement. En janvier 2014, le recours aux paiements électroniques enregistrait une hausse de 20 à 30 %, par rapport au même mois de l'année précédente.

Le 1er janvier 2014, certaines agences bancaires ainsi que six guichets de la Banque de Lettonie étaient ouverts pour les opérations en espèces. Les bureaux de poste, qui sont généralement fermés le samedi, étaient ouverts le samedi 4 janvier afin de permettre à la population d'avoir accès aux services de change, en particulier dans les zones rurales isolées.

Grâce à des préparatifs méticuleux, les banques et les bureaux de poste ont bien géré la charge de travail supplémentaire durant la période de double circulation. Plusieurs banques ont mobilisé du personnel supplémentaire dans leurs agences pour les opérations de trésorerie. Des services de collecte de liquidités ont été proposés aux détaillants et aux entreprises. Les dispositifs de comptage et de stockage des agences avaient également été adaptés.

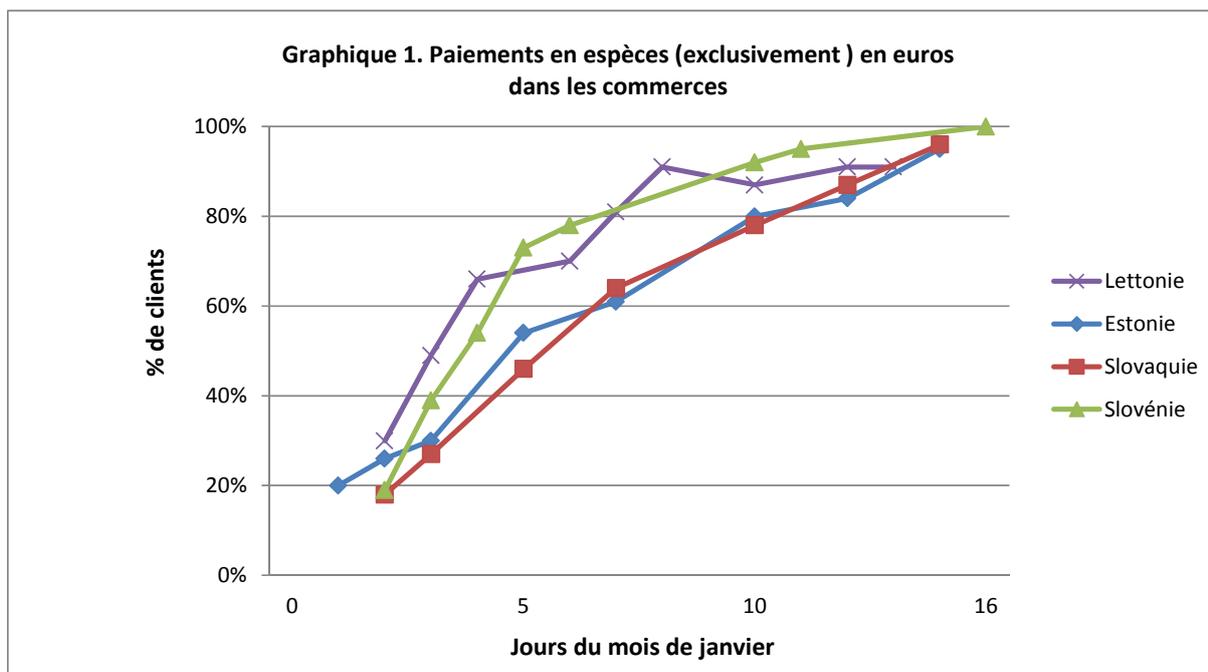
Le 9 janvier 2014, environ 120,15 millions d'EUR avaient été échangés par les plus grandes banques commerciales, qui couvrent 77 % de l'ensemble de la clientèle (au total 98,9 millions d'EUR échangés), par les bureaux de poste (16,1 millions d'EUR) et par la Banque de Lettonie (5,15 millions d'EUR). Pendant les premiers jours du mois de janvier, le nombre et le volume des retraits effectués aux DAB sont restés inchangés par rapport à «l'époque des lats». Le 6 janvier 2014, 98 % des distributeurs automatiques étaient passés à l'euro.

D'après une enquête de la Commission réalisée entre le 16 et le 18 janvier 2014 en Lettonie⁷, 88 % des personnes interrogées n'ont rencontré aucun problème pour échanger des lats lettons ou pour retirer des espèces en euros auprès de leur banque durant la première semaine du mois de janvier. C'est un pourcentage inférieur à celui obtenu lors de l'introduction de l'euro en Estonie (95 %), mais qui correspond globalement aux précédents passages à l'euro⁸.

Le graphique 1 ci-dessous illustre l'évolution des paiements en espèces effectués exclusivement en euros durant la période de double circulation en Lettonie, par rapport à l'Estonie, la Slovaquie et la Slovénie.

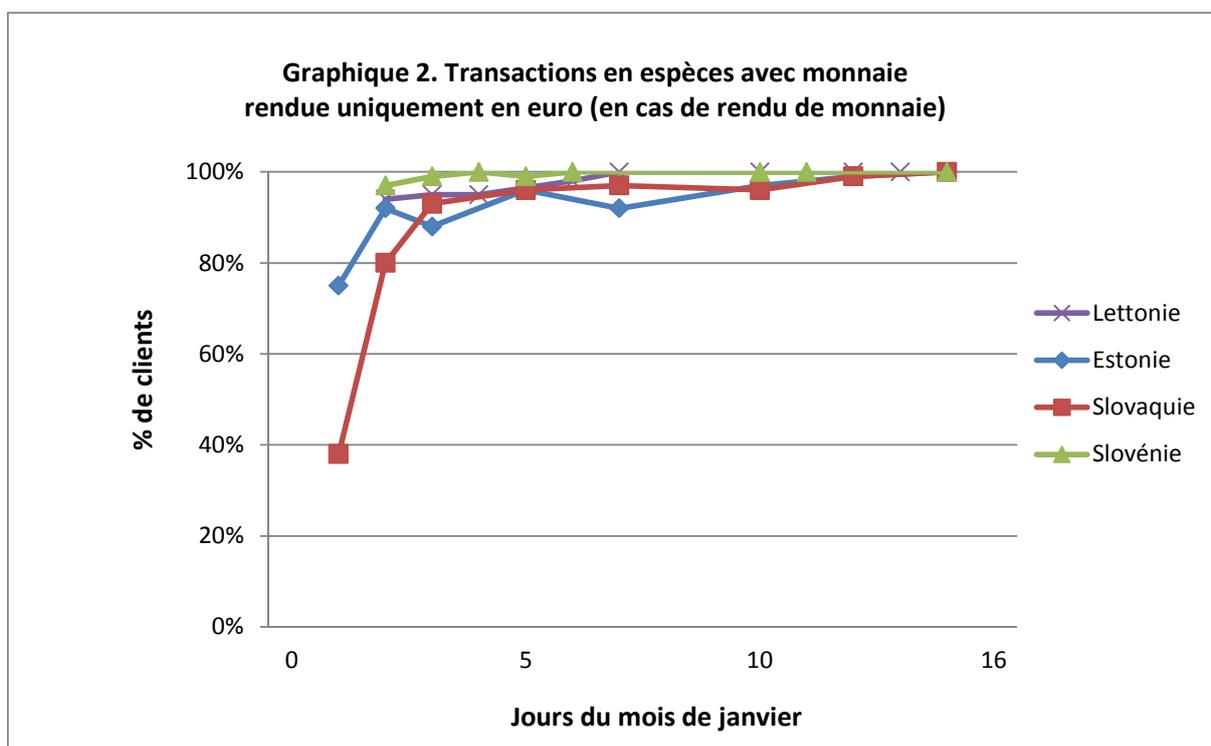
⁷ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).

⁸ Le pourcentage était de 90 % en Slovaquie, 88 % à Chypre, 85 % à Malte et 96 % en Slovénie.



Dès le premier jour ouvrable suivant le basculement (le 2 janvier 2014), une partie relativement importante de la population (30 %) effectuait déjà ses paiements uniquement en euros. Le 4 janvier, deux tiers des Lettons interrogés ne payaient plus qu'en euros. Par la suite, la part des paiements effectués en euros a progressé jusqu'à la fin de la période de double circulation, à l'exception du vendredi 10 janvier 2014, lorsqu'elle est tombée de 91 % à 87 %, mais elle est rapidement repassée à 91 % le lundi suivant. Globalement, l'évolution des paiements en espèces effectués uniquement en euros a été plus rapide qu'en Estonie et en Slovaquie, mais moins constante qu'en Slovénie.

Le secteur du commerce de détail a lui aussi été en mesure de relever les défis liés à cette transition et à la gestion de deux monnaies en parallèle. Les détaillants ont été bien approvisionnés en espèces en euros et aucun problème majeur de files d'attente n'a été constaté. Comme le graphique 2 ci-dessous l'indique, le 2 janvier, 94 % des détaillants rendaient déjà la monnaie à leurs clients exclusivement en euros. Cette part est passée à 100 % le 7 janvier et est restée à ce niveau jusqu'au 14 janvier 2014.



L'enquête réalisée par la Commission juste après la fin de la période de double circulation montre qu'une très grande majorité de Lettons (79 %) estimaient que l'introduction de l'euro s'était déroulée efficacement et sans heurts⁹.

2.3. Retrait de l'ancienne monnaie

Malgré une diminution du volume des lats en circulation depuis le début de 2013, leur retrait de la circulation a constitué un véritable défi.

Un pourcentage considérable de lats lettons a été retiré de la circulation avant le basculement fiduciaire. Le 31 décembre 2013, la valeur des lats en circulation avait diminué d'environ 50 % par rapport au mois précédent (de 1,2 milliard de LVL à 630,8 millions de LVL).

Au total, 293 millions de pièces (757 tonnes) ont dû être retirées de la circulation. La démonétisation des pièces en lats a débuté le 5 septembre 2013. Le 31 décembre 2013, d'après les estimations, 33 % des pièces en lats avaient été détruites. Afin de réduire le volume de lats en circulation avant le 1er janvier 2014, plusieurs banques ont proposé à leurs clients de déposer des pièces en lats sur des comptes d'épargne sans frais à partir d'octobre 2013. En outre, la Banque de Lettonie propose d'échanger des pièces en lats contre des billets en lats sans restriction et sans frais. Les banques commerciales ont intensifié la promotion des moyens de paiement autres que les espèces auprès de leurs clients. Afin de réduire le nombre de grosses coupures en circulation à l'approche du 1er janvier 2014, les sociétés de transport de fonds et les entreprises ont été encouragées à ne pas commander de grandes coupures.

⁹ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).

L'introduction de l'euro en Lettonie était bien préparée et s'est déroulée sans heurts.

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les terminaux de point de vente (TPV) ont été adaptés en temps utile, et les banques ainsi que les bureaux de poste ont bien géré la charge de travail supplémentaire durant la période de double circulation. Les détaillants sont également parvenus à relever les défis liés à cette transition et à la gestion de deux monnaies en parallèle. Ils étaient correctement approvisionnés en espèces en euros, et d'après une enquête réalisée par la Commission, le 2 janvier 2014, 94 % des citoyens interrogés recevaient déjà la monnaie exclusivement en euros¹⁰ lors de leurs achats.

3. PREVENTION DES PRATIQUES ABUSIVES ET DES IMPRESSIONS ERRONEES AU NIVEAU DES PRIX

Le public a exprimé des inquiétudes quant à l'incidence potentielle du passage à l'euro sur les prix. Il était donc impératif que les autorités lettones prennent toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher les pratiques abusives et d'éviter les impressions erronées concernant l'évolution des prix.

Depuis janvier 2013, des contrôles sont effectués sur les prix de 120 produits et services achetés régulièrement dans les points de vente les plus fréquentés des sept plus grandes villes lettones. Parmi les services surveillés figurent ceux qui, sur la base de l'expérience acquise avec les basculements déjà opérés dans d'autres pays, présentent le plus de risques d'être touchés par une augmentation des prix liée à l'introduction de l'euro, notamment les salons de coiffure, les cafés et les restaurants et la réparation automobile. Les résultats de ce suivi ont été publiés régulièrement sur le site du ministère de l'économie et sur le site consacré à l'introduction de l'euro.

Le respect de l'application du mémorandum sur la tarification équitable et des exigences en matière d'affichage des prix et de conversion (règles d'arrondi, par exemple) au cours de la période de double affichage a été surveillé par le Centre de protection des droits des consommateurs (CPDC), par des organisations non gouvernementales (ONG) dans le domaine de la protection des droits des consommateurs, par le service vétérinaire et alimentaire de l'État et par le service national des impôts. Des contrôles intensifs ont débuté le 1er octobre 2013. À la suite du premier rapport de la Commission européenne consacré aux préparatifs pratiques en vue de l'introduction de l'euro en Lettonie, le nombre total d'inspecteurs a sensiblement augmenté (avec 346 inspecteurs désormais).

La période de double affichage obligatoire des prix en lats et en euros a débuté le 1er octobre 2013 et durera jusqu'au 30 juin 2014. Depuis le mois d'octobre 2013, 14 849 contrôles ont été effectués (sur les 28 000 prévus). Le CPDC et l'association pour la protection des intérêts des consommateurs ont procédé à 14 849 contrôles et détecté des infractions dans 5 486 points de vente. Dans la plupart des cas (4 245 points de vente), ces infractions étaient liées à des conversions erronées des prix en euros. Le deuxième type d'infractions le plus fréquent avait trait au double affichage des prix (1 720 cas). À la fin du mois de janvier 2014, les infractions avaient été corrigées dans 4 231 points de vente. Pour 2 453 points de vente, elles ont été réglées sur-le-champ en présence d'un inspecteur du CPDC. Au cours de 39 contrôles, des amendes allant jusqu'à 500 LVL (711,44 EUR) ont été infligées. Jusqu'à présent, des

¹⁰ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).

procédures administratives ont été initiées dans 83 points de vente. Le service alimentaire et vétérinaire de l'État a effectué 4 454 contrôles sur les prix (infractions constatées dans 186 points de vente) et le service des impôts, 79 contrôles (infractions constatées dans 22 points de vente). Le nombre de manquements aux exigences de double affichage a diminué au fil du temps.

D'une manière générale, les Lettons estimaient que le double affichage des prix était un instrument utile pour faciliter les comparaisons de prix et s'habituer à l'utilisation de la nouvelle monnaie. D'après une enquête réalisée par la Commission en janvier¹¹, près de trois Lettons interrogés sur quatre (74 %) estimaient que le double affichage des prix était très utile ou relativement utile. En outre, 84 % considéraient que le double affichage des prix était toujours (44 %), ou la plupart du temps (40 %) effectué correctement, un pourcentage qui correspond aux résultats des derniers basculements.

Interrogés au sujet des conversions de prix, 46 % des Lettons avaient l'impression que la conversion en euros était parfois (33 %), souvent (10 %), ou très souvent (3 %) incorrecte. Ce résultat se situe à mi-chemin entre les résultats des précédents basculements.

La campagne pour la tarification équitable lancée le 12 juillet 2013 invite les entreprises à s'engager à ne pas tirer indûment profit du passage à l'euro, à respecter les règles de conversion et à apporter à leurs clients toute l'aide nécessaire. Elle repose sur les initiatives volontaires lancées avec succès pour les basculements précédents. Cette campagne est dirigée par le ministère de l'économie. Les entreprises qui ont souscrit à la campagne ont le droit d'afficher un autocollant portant le logo «tarification équitable» qui prouve leur participation à cette initiative. Elles sont également inscrites sur une «liste blanche» publiée sur le site Internet du projet euro. Fin janvier 2014, 1 224 entreprises (plus de 11 000 points de vente) qui vendent des biens ou livrent des services participaient à la campagne pour la tarification équitable. Parmi celles-ci figurent les cinq plus grandes chaînes de distribution. L'accord de tarification équitable joue un rôle très important en vue d'empêcher les éventuels abus ou impressions erronées en matière de prix. Par rapport au nombre total d'entreprises présentes en Lettonie, à l'objectif prévu au départ (d'au moins 10 000 sociétés ou 30 000 points de vente) et à l'expérience acquise lors des précédents passages à l'euro¹², il semble que l'on aurait pu étendre davantage cette campagne.

Depuis le 1er octobre 2013, les consommateurs peuvent déposer une plainte auprès du CPDC en cas d'infraction aux règles d'indication des prix en utilisant la ligne téléphonique prévue à cet effet, en contactant la permanence téléphonique mise en place pour répondre aux questions générales relatives à l'euro, par courriel ou par lettre. Les plaintes font l'objet d'un suivi par le CPDC ou par une ONG qui collabore avec cet organisme dans un délai maximum de 48 heures suivant le dépôt de la plainte. Les inquiétudes des citoyens portaient principalement sur l'affichage des prix ou l'application des règles d'arrondi. Les plaintes concernant d'éventuelles augmentations de prix liées à l'euro sont étudiées par le Conseil letton de la concurrence.

¹¹ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).

¹² 526 sociétés étaient couvertes par le système équivalent en Estonie, environ 7 600 entreprises à Chypre, environ 7 900 à Malte, et environ 20 000 points de vente en Slovaquie.

La Lettonie a mis en œuvre le double affichage des prix ainsi qu'un accord de tarification équitable conformément aux recommandations de la Commission¹³. Les autorités lettones devraient continuer à faire en sorte que toutes les plaintes émanant de leurs ressortissants soient dûment étudiées et à veiller à ce que l'accord de tarification équitable soit correctement mis en œuvre durant toute la période prévue.

La participation à l'initiative pour une tarification équitable a été plutôt décevante par rapport aux précédents passages à l'euro. Les pays qui introduisent l'euro devraient cibler un taux d'adhésion à l'accord d'au moins 75 %.

¹³ Recommandation de la Commission concernant les mesures destinées à faciliter les passages à l'euro à l'avenir, JO L 23 du 26 janvier 2008, p. 30.

4. TENDANCES ET IMPRESSIONS EN MATIERE DE PRIX

4.1. Tendances en matière de prix

En Lettonie, le passage à l'euro a été précédé d'une période d'inflation très faible, voire parfois négative. La désinflation a été induite essentiellement par les produits et services énergétiques, mais également, dans une moindre mesure, par les produits industriels non énergétiques et, plus récemment, par les denrées alimentaires non transformées. Ces tendances sont similaires à celles observables au niveau des données agrégées de la zone euro et des pays voisins de la Lettonie.

Conformément à la pratique établie après l'introduction de l'euro dans d'autres États membres, Eurostat envisage de préparer une évaluation de l'évolution des prix après le basculement fiduciaire de la Lettonie, une fois que suffisamment de données seront disponibles. La note devrait être publiée par Eurostat en mai 2014.

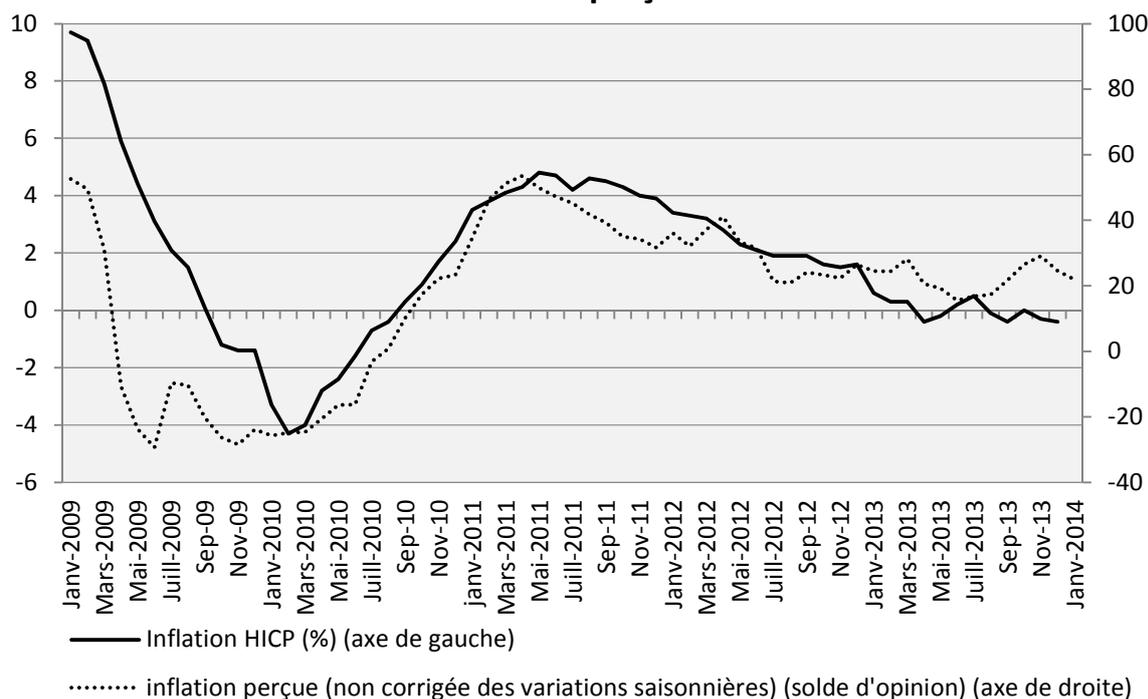
4.2. Impressions en matière de prix

D'après un récent sondage¹⁴ réalisé par la Commission, une majorité de Lettons (57 %) pensent que l'adoption de l'euro fera augmenter l'inflation dans leur pays (contre 55 % des Estoniens, 19 % de Slovaques, 66 % des Chypriotes, 37 % des Maltais et 52 % des Slovènes juste après leur basculement respectif) tandis que seuls 19 % estiment que l'entrée dans la zone euro aidera la Lettonie à maintenir la stabilité des prix.

Jusqu'au milieu de l'année 2013, l'inflation perçue en Lettonie avait constamment diminué après avoir atteint son niveau le plus élevé au printemps 2011, reflétant précisément l'évolution réelle de l'inflation. Toutefois, entre juillet et novembre 2013, l'inflation perçue a augmenté, alors que l'inflation annuelle basée sur l'IPCH passait sous la barre du zéro. Même s'il est possible que cette hausse de l'inflation perçue dans le contexte d'une baisse de l'inflation réelle soit due à l'introduction imminente de l'euro, il est difficile d'identifier l'incidence spécifique du basculement sur les impressions en matière d'inflation. Aux alentours de la date du passage à l'euro, en décembre 2013 et en janvier 2014, l'inflation perçue a diminué. Les données de l'enquête conjointe auprès des consommateurs révèlent que l'inflation, une fois corrigée des variations saisonnières, est tombée à 21,9 points en janvier, contre 24,6 en décembre.

¹⁴ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).

Inflation réelle et perçue en Lettonie



5. COMMUNICATION CONCERNANT L'EURO

À la suite de la décision du Conseil du 9 juillet 2013, les autorités lettones ont intensifié les activités de communication consacrées au passage à l'euro.

La version finale de la stratégie de communication pour le passage à l'euro en Lettonie, qui a été approuvée le 22 octobre 2012 par le groupe de travail chargé de la communication et de la sensibilisation du public vis-à-vis du projet de l'euro, déterminait les grandes lignes de la campagne d'information sur l'introduction de l'euro. D'un point de vue quantitatif, cette campagne visait à faire en sorte que 90 % de tous les résidents se sentent bien informés de tous les aspects pratiques de l'introduction de l'euro.

La campagne de communication, coordonnée par le ministère des finances, combinait les supports et instruments de communication (publipostage aux ménages, séminaires et formations, médias sociaux, télévision et presse écrite), et visait différents groupes (le grand public, les écoliers, les groupes vulnérables, les entreprises, etc.). Des activités complémentaires de communication ont été menées par la Chancellerie d'État, le ministère de l'économie, la Banque centrale de Lettonie, le ministère de l'éducation et des sciences, l'Association lettone des banques commerciales et d'autres institutions publiques ou privées.

À partir de l'année 2012, des séminaires, des forums et des événements régionaux ont été régulièrement organisés pour les entreprises, les professionnels amenés à manipuler des espèces et les groupes vulnérables. La Confédération des employeurs lettons, la Chambre de commerce lettone et l'association des commerçants lettons ont organisé des ateliers destinés aux entreprises visant à les informer sur la campagne pour la tarification équitable, notamment au moyen de rencontres avec des représentants des pouvoirs publics et des économistes.

La conférence sur le passage à l'euro, organisée conjointement par la Banque de Lettonie, la Banque centrale européenne, la Commission européenne et le ministère des finances, s'est déroulée à Riga, le 12 septembre 2013.

La campagne médiatique a débuté en septembre 2013 par différents messages télévisés destinés à sensibiliser le public et à expliquer les aspects pratiques du passage à l'euro. La campagne diffusait également des publicités dans la presse écrite, à la radio, sur Internet et sur des supports extérieurs. La procédure de sélection des médias accordait une attention particulière aux groupes vulnérables qui vivent dans les régions reculées et à la population russophone.

Afin d'informer les enseignants et les écoliers, le ministère de l'enseignement a distribué à toutes les écoles une brochure d'informations à l'intention des enseignants et a produit des petits films d'animation à inclure dans les programmes scolaires.

Plusieurs activités ont été menées spécifiquement pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif, par exemple, des formations sur la conception des pièces et des billets, les éléments de sécurité et les modalités de conversion.

Fin 2013, des prospectus ont été envoyés aux ménages lettons dans différentes versions adaptées aux régions, y compris une version russe, dans le cadre d'une opération organisée par le ministère des finances, en collaboration avec la Commission européenne. Peu de temps après, la Banque centrale européenne et la Banque de Lettonie ont envoyé une brochure d'information sur la conception et les éléments de sécurité des pièces et des billets de banque.

Dans le cadre d'un accord de partenariat signé par le ministère des finances letton et la Commission le 10 juillet 2012, et d'une convention de subvention signée ultérieurement, le 30 avril 2013, la Commission européenne a contribué à la mise en œuvre de la stratégie de communication en apportant un financement à hauteur de 50 % des coûts éligibles des activités de communication. En outre, la Commission a financé l'exposition itinérante sur l'euro à Riga et dans d'autres grandes villes lettones entre septembre 2013 et janvier 2014. Elle a également organisé un séminaire destiné aux journalistes et a coopéré avec les autorités lettones pour la tenue de la conférence sur le passage à l'euro en septembre 2013. La Commission a également fourni diverses publications aux autorités lettones et a organisé des sondages d'opinion Eurobaromètre avant, pendant et après la période de double circulation.

La Banque centrale européenne a coopéré avec la Banque de Lettonie en vue de mettre à profit les synergies et d'optimiser l'influence de la campagne. La Banque centrale européenne a fourni des publications, elle a participé à l'exposition consacrée à l'euro, elle a participé à l'organisation de la conférence sur le passage à l'euro en septembre 2013 et a mis sur pied une campagne médiatique principalement axée sur l'aspect visuel des pièces et billets en euros, les dispositifs de sécurité, les éléments-clés et les dates de passage à l'euro.

La communication et la campagne de sensibilisation ont contribué à une introduction de l'euro sans heurts. Malgré un démarrage un peu lent, les divers groupes ciblés ont été correctement informés des aspects pratiques du passage à l'euro, y compris les groupes spécifiques tels que les minorités, les personnes qui vivent dans des zones reculées, les jeunes et les personnes âgées. Avec 89 % des Lettons qui considèrent qu'ils ont été bien informés sur l'euro, l'objectif visant à satisfaire 90 % de la population peut être jugé comme atteint¹⁵. En outre, dans l'ensemble, 80 % sont satisfaits des informations fournies par les autorités lettones. Le soutien en faveur de l'euro a atteint 52 % (enquête en Lettonie, janvier 2014), à partir d'un niveau relativement faible au début de 2013 (33 %, enquête en Lettonie, janvier 2013). Afin de l'accroître encore, il est recommandé de poursuivre les efforts en matière d'information et de continuer à surveiller l'opinion du public concernant l'euro. En particulier, les Lettons sont toujours préoccupés par l'incidence de l'euro sur les prix et par risque de tarifications abusives¹⁶. Par conséquent, il est recommandé de continuer à surveiller pendant encore quelques mois le double affichage des prix, les règles de conversion et d'arrondi ainsi que l'évolution des prix en général.

¹⁵ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).

¹⁶ Flash Eurobaromètre 393 (voir note en bas de page 4).